FICHE 3 : à adresser au moment du rappel de rendez-vous la veille du rendez-vous

Important : il faut envoyer ce document uniquement si la fiche 2 a été complétée

Nous vous rappelons qu'il est nécessaire de respecter les mesures légales de confinement recommandées au moment de la prise de votre rendez-vous :

- Pas de rendez-vous avant 6 semaines après le début de l'épisode de contamination.
- Prenez votre température le matin avant de venir si supérieure à 38° ne pas venir.
- Venez avec votre masque ? Il doit être porté dès l'entrée dans l'immeuble et tout le temps de votre présence.
- Venez avec votre stylo.
- Venez à l'heure, ni avant ni après. Possibilité d'attendre dans la voiture ou à l'extérieur du cabinet.
- Si ascenseur, immeuble, appuyez sur les interrupteurs avec son coude ou mouchoir jetable. Prenez l'ascenseur seul. Respectez les consignes données par le secrétariat.
- Ne portez pas de bijoux, ne vous maquillez pas.
- Venez seule sauf exception mais prévenez-nous.
- Dès l'arrivée, nous vous demanderons de vous laver les mains ou de les passer au gel hydro alcoolique, ainsi que à la sortie.
- Une prise de température avec appareil infrarouge pourra être effectuée.
- Gardez bien les distances de sécurité avec toute personne croisée (secrétaire, assistante), on ne peut pas se serrer la main.
- Merci d'éviter de toucher les poignées de porte, les montants de porte et les boutons d'électricité dans le cabinet ou dans les communs de l'immeuble, privilégier les coudes ou à l'aide d'un kleenex.
- Les rendez-vous sont espacés pour assurer la sécurité des personnes.
- La distanciation sociale est de mise en dehors des soins ou le soignant sera amené à porter un masque spécifique. Seul le médecin pourra vous demander de retirer votre masque.
- Prévoyez avant votre venue pour les toilettes. Les toilettes seront ouvertes en cas de nécessité.
- Nous prendrons un soin particulier à désinfecter aérer les salles entre chaque personne, à faire en sorte de ne pas faire croiser les patients.
- Nous mettons tout en marche pour assurer la sécurité des patients et des soignants.
- Prévoyez un moyen de paiement sécuritaire (carte en priorité)
- Toutes ces mesures seront bien sur revues en fonction de l'évolution de la crise sanitaire, pour la sécurité de tous.